

**Annexe n°1 à l'arrêté n° 2021-DDT-183 en date du 30 mars 2021**  
**Liste des risques et des secteurs d'information sur les sols générant l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers recensés dans le département de la Vienne**

L'ensemble des données ci-dessous listées sont consultables sur le site internet : [ww.vienne.gouv.fr](http://ww.vienne.gouv.fr)

**Risque sismique**

Les communes de la Vienne sont concernées par un risque sismique de niveau 2 (faible) ou 3 (modéré)

**Risque d'exposition au radon**

Les communes de la Vienne sont concernées par un zonage réglementaire à potentiel radon de niveau 1 (très faible), 2 (faible) ou 3 (moyen) mais seul le niveau 3 génère une obligation d'information des acquéreurs et locataires

**Plans de prévention des risques naturels (PPR) et plans d'exposition aux risques naturels (PERN) approuvés**

- PPR inondation de la vallée du Clain, approuvé le 01/09/2015. Le règlement du PPRi ne prévoit aucune prescription de travaux pour les immeubles existants.
- PPR inondation de la vallée de la Vienne amont / section Availles-Limouzine - Valdivienne, approuvé le 24/12/2009, modifié le 18/09/2012. Le règlement du PPRi ne prévoit aucune prescription de travaux pour les immeubles existants.
- PPR inondation de la vallée de la Vienne aval/ secteur Antran à Port de Pile, approuvé le 20/04/2010, modifié le 18/09/2012. Le règlement du PPRi ne prévoit aucune prescription de travaux pour les immeubles existants.
- PPR inondation de la vallée de la Vienne / commune de Châtelleraut, approuvé le 27/02/2009, modifié le 18/09/2012. Le règlement du PPRi ne prévoit aucune prescription de travaux pour les immeubles existants.
- PPR inondation de la vallée de la Vienne médiane / section Chauvigny - Cenon-sur-Vienne, approuvé le 06/02/2007, modifié le 18/09/2012. Le règlement du PPRi ne prévoit aucune prescription de travaux pour les immeubles existants.
- PERN inondations et mouvements de terrains Montmorillon approuvé le 25/07/1994
- PPR mouvements de terrain de la vallée du Clain, approuvé le 22/01/2018. Le règlement du PPRmvt prévoit des prescriptions de travaux pour les immeubles existants (cf. chapitre 4 du règlement).

**Plans de prévention des risques naturels (PPR) prescrits**

- PPR mouvements de terrains lié aux « cavités souterraines » sur la commune de Loudun prescrit le 21 juin 2018
- PPR mouvements de terrains lié aux « cavités souterraines » sur la commune de Châtelleraut prescrit le 09 août 2018
- PPR inondation Clain aval – section Vouneuil-sur-Vienne / Châtelleraut prescrit le 19/07/2018.
- PPR inondation Clain aval – section Dissay/ Beaumont Saint-Cyr prescrit le 19/07/2018.
- PPR inondation Vienne - Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) prescrit le 28/01/2021
- PPR inondation Vienne - Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut (CAGC) prescrit le 28/01/2021
- PPR inondation Vienne - Grand Poitiers Communauté Urbaine (GPCU) prescrit le 28/01/2021
- PPR inondation Montmorillon prescrit le 28/01/2021

**Risques miniers :**

Néant

**Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) approuvés**

- PPRT de l'établissement Picoty, approuvé le 23/03/2011. Les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à des effets thermiques et des effets de surpression. Pour certaines zones réglementaires, le règlement du PPRT prévoit des prescriptions de travaux pour tout ou partie des immeubles existants.
- PPRT de l'établissement Jouffray-Drillaud 2012 approuvé le 20 janvier 2012.

**Secteurs d'information sur les sols (SIS)**

- arrêté n°2019-DCPPAT/BE-011 du 4 janvier 2019 portant création de 2 secteurs d'information sur les sols sur les communes de Avanton et Neuville-du-Poitou :
- arrêté n°2019-DCPPAT/BE-009 du 4 janvier 2019 portant création de 6 secteurs d'information sur les sols sur les communes de Châtelleraut, Naintré et Pleumartin
- arrêté n°2019-DCPPAT/BE-010 du 4 janvier 2019 portant création de 2 secteurs d'information sur les sols sur les communes de Saulgé et Le Vigeant :
- arrêté n°2019-DCPPAT/BE-012 du 4 janvier 2019 portant création de 4 secteurs d'information sur les sols sur les communes de Chasseneuil du Poitou, Mignaloux Beauvoir et Poitiers